

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 21 Janvier 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt et un Janvier à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

OBJET : DECISION DE NE PAS AUGMENTER LES LOYERS SUR L'EXERCICE 2022

2022.01.01

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, vu la conjoncture économique, il convient de ne pas augmenter les loyers suivants sur l'exercice 2022 :

- Bail passé avec M. QUÉRAT David
- Bail passé avec M. GENESTE Gérard et Mme MATTANA Nathalie
- Bail passé avec Mme RABUT Sandrine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre
- 1 abstention.

- Décide de ne pas augmenter les loyers comme susmentionnés sur l'exercice 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Sainte-Agathe-en-Donzy, le 17 février 2022

Le Maire

Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220121-20220101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

Affichage : 22/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

